

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Allongement des carrières et obligation d'emploi des travailleurs handicapés amènent les collectivités à transformer leurs pratiques en termes de recrutement et d'intégration mais aussi en termes de mobilité professionnelle et de gestion de carrière.



C'est dans ce cadre que le référent handicap intervient :

- Qui est-il ?
- Quelles sont ses missions ?

[Lire notre article sur le référent handicap et son rôle auprès des collectivités.](#)

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE



Afin de couvrir les collectivités et établissements du département contre les risques financiers liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents, le Centre de gestion organise une procédure de mise en concurrence pour la souscription du nouveau [contrat groupe d'assurance statutaire](#) à compter du [1er janvier 2022](#).

[Adhérer à la démarche groupée](#) portée par le Centre de gestion permet de bénéficier d'un contrat couvrant au plus près les obligations statutaires des employeurs publics à un taux avantageux négocié grâce à la mutualisation du risque.

Une circulaire d'information accompagnée d'un lien vers un formulaire de réponse en ligne vous seront adressés prochainement.

Nous vous invitons vivement à nous faire part de votre souhait d'adhérer ou non à la procédure en complétant ce [formulaire de réponse](#) avant le [30 novembre 2020](#). Cette démarche ne vous prendra que quelques minutes et permettra au Centre de gestion de disposer d'une base complète pour lancer la consultation début d'année 2021.

ARRÊT DE TRAVAIL DES AGENTS: LES BONS RÉFLEXES

Lorsqu'un agent est touché par la maladie, il est important que son employeur puisse le soutenir et l'informer dans ses démarches administratives, maintenir le lien pendant l'arrêt de travail, anticiper et préparer la reprise d'activité.

Avant tout, la prévention de la désinsertion professionnelle reste un enjeu majeur des ressources humaines et nécessite une vigilance des situations à risque.



[Lire notre article pour vous assurer de mettre en œuvre les bonnes démarches et adopter les bons réflexes en cas d'arrêt de vos agents](#)